FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 821
Moto-Club ——— belleysan
N° d'affiliation ——— 0128
Date ——— 17 juin 2018
Lieu ——— marignieu
Organisateur technique - heritier patrick
E-mail ——— mcbelleysan@live.fr
Téléphone ——— 0626825086

12 AVR. 2018

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 | Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	michel bernard + ch france	Licence : 003604
Président du Jury ou Arbitre*	hugues dorian	Licence : 222814
Membre du Jury	micollet sandrine	Licence : 046553
Membre du Jury	claisse patrice	Licence : 006838
Commissaire technique responsable	dubois paganon eric	Licence : 009122
Responsable du chronométrage	ch de france Sogouin	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 | Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
65cm3	7ans	12ans	65	classe1 32€
85cm3	9ans	15ans	85	classe1 32€ Ligue
mx2	15ans	/	100/150 2tps 175/250 4tps	classe 2 42€
veterans bronze	38ans	44ans	classe 2 3 4	65€ ch france
vetrans argent	45ans	51 ans	classe 2 3 4	65€ ch france
veterans or	52ans	58ans	classe 2 3 4	65€ ch france
veterans platine	59ans	/	classe 2 3 4	65€ ch france

Engagement :
Site Internet ----
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **jb cognet**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **belley**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **terrain des erruts**

Adresse ..... **01350 marignieu**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	50
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	0
En manche :	0

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1730**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **92**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 06/04/2018	Date : 16 AVR. 2018	Date :
Motoclub belleysan Association Loi 1901 Mairie de Belley - 11 Boulevard de Verdun - 01300 BELLEY SIRET : 431 914 431 00017 - NAF : 9319Z AFF : FFM 0128 mcbelleysan@live.fr	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de la Noire 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL : 04 75 05 22 50	Numéro : 16/04/19

FFM
LA FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 821
Moto-Club —— belleysan
N° d'affiliation —— 0128
Date —— 17 juin 2018
Lieu —— circuits des erruts marignieu 01
Organisateur technique - heritier patrick
E-mail —— mcbelleysan@live.fr
Téléphone —— 0626825086

12 AVR. 2018

MOTOCROSS
CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Michel Bonnno	Licence : 003604
Délégué FFM (Président du Jury)	vernois serge	Licence : 023830
Membre du Jury	micollet sandrine	Licence : 046553
Membre du Jury	claisse patrice	Licence : 6838
Commissaire technique responsable	laniel christian	Licence : 103745
Responsable du chronométrage	segouin eliane	Licence : 22141
Responsable parc coureur	dalier yoan	Licence : 168503

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age —— Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences —— NCO / LUE
Cylindrées — De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age —— Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences —— NCO / LUE
Cylindrées — De 125cc à 650cc

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **cognet jb**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **belley**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **10 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **terrain des erruts**

Adresse ..... **01350 marignieu**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1730**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **92**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 06/04 2018	Date : 16/04/18	Date :
Motoclub Belleysan Association Loi 1901 Mairie de Belley - 11 Boulevard de Verdun - 01300 BELLEY SIRET : 431 914 431 00017 - NAF : 9319Z AFF FFM 0128 mcbelleysan@live.fr	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL 04 75 55 22 50	Numéro : 16/04/19

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 821
Moto-Club —— belleysan
N° d'affiliation —— 0128
Date —— 17 juin 2018
Lieu —— circuit des erruts marignieu 01
Organisateur technique - heritier patrick
E-mail —— mcbelleysan@live.fr
Téléphone —— 06

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- 17/06/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h30	19h30	**Contrôles administratifs**	tous	
16h30	19h30	**Contrôles techniques**	tous	
6h45	7h30	**Contrôles administratifs**	tous	
6h45	7h45	**Contrôles techniques**	tous	
8h00	8h15	**Essais Libres**	mx2 trophée	15 minutes
8h20	8h35	**Essais Libres**	65cm3 trophée	15minutes
8h40	8h55	**Essais Libres**	85cm3 ligue	15 minutes
9h00	9h15	**Essais Libres**	france bronze/argent	15minutes
9h20	9h35	**Essais Libres**	france or/vermeil	15 minutes
9h40	9h55	**Essais Chronométrés**	mx2 trophée	15 minutes
10h00	10h15	**Essais Chronométrés**	65cm3 trophée	15 minutes
10h20	10h25	**Test de départs**	85cm3 ligue	5 minutes
10h25	10h40	**Essais Chronométrés I**	85cm3 ligue	15 minutes
10h45	10h50	**Test de départs**	france bronze/argent	5 minutes
10h50	11h05	**Essais Chronométrés**	france bronze/argent	15 minutes
11h10	11h15	**Test de départs**	france or/vermeil	5 minutes
11h15	11h30	**Essais Chronométrés**	france or/vermeil	15 minutes
11h35	11h50	**Manche I**	65 cm3 trophée	12 min+1T
11h55	12h15	**Manche I**	85cm3 ligue	15min+1T
		Pause		
13h30	13h55	**Manche I**	france bronze/argent	20min+1t
14h00	14h25	**Manche I**	france or/vermeil	20min+1t
14h30	14h55	**Manche I**	mx2 trophée	20min+1t
15h00	15h15	**Manche 2**	mx2 trophée	12min+1t
15h20	15h40	**Manche 2**	mx2 trophée	15min+1t
		entracte	remise des prix 65/85	

HORAIRES PREVISIONNELS

Date ---------- 17/06/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h10	16h35	**Manche 2**	france bronze/argent	20min+1t
16h40	17h05	**Manche 2**	france or/vermeil	20min+1t
17h10	17h35	**Manche 2**	mx2 trophée	20min+1t
		Fin		
17h50	18h10	**Remise des Prix**		
18h		**Réunion du Jury**		